

PUBLICS CONCERNÉS PAR LE « SOUTIEN POUR L'INCLUSION FORFAITAIRE »

Un **complément financier forfaitaire** soutenant l'inclusion est attribué afin d'encourager la participation des **publics répondant à l'un des neuf critères suivants** :

Critères pour les personnes	Exemples de justificatifs
<p>1. En situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)</p>	<p>Attestation de décision MDPH <u>ou</u> attestation de maladie longue durée <u>ou</u> carte invalidité, etc.</p> <p>Si le complément financier forfaitaire est jugé insuffisant, une prise en charge sur coût réel peut être demandée à l'Agence Erasmus+ France.</p>
<p>2. Habitant dans une commune classée Zones de revitalisation rurale (ZRR) Zonage de politiques publiques L'Observatoire des Territoires (observatoire-des-territoires.gouv.fr)</p>	<p>Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation). Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, cette-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant ou un certificat administratif de l'établissement d'envoi, etc.</p>
<p>3. Habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville : https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/quartiers-de-la-politique-de-la-ville#scroll-nav_2 + pour le repérage des quartiers concernés : https://sig.ville.gouv.fr/</p>	<p>Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation). Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, celle-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant ou un certificat administratif de l'établissement d'envoi, etc.</p>
<p>4. Boursier du supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7</p>	<p>Notification d'attribution de bourse</p>
<p>5. Appartenant à un foyer dont le Quotient familial CAF est inférieur ou égal à 566€</p>	<p>Attestation CAF de quotient familial</p>